

Nom commercial: ® PINTASOL Gelb E-L1^{mix} (Jaune)

page 1/1

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**Nom commercial: ® PINTASOL Gelb E-L1^{mix} (Jaune)**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Branche industrielle: Industrie Chimique

Industrie des peintures, des laques et des vernis

Industrie des matières plastique

Type d'utilisation: Préparation à base de pigments

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéIdentification de la société:

MIXOL-PRODUKTE

Diebold GmbH

Carl-Zeiss Str.17-19

73230 Kirchheim / Teck

N° de téléphone: +49 (0)7021 950090

N° de télécopieur: +49 (0)7021 56030

Informations concernant la substance/ le mélange:

Division: Technologie

N° de téléphone: +49 (0)7021 950090

E-mail: Technik@mixol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Emergency CONTACT (24 hours-Number) GBK GmbH +49/(0)6132/84463

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange**Classification selon le Règlement CLP (Règlement(CE) N° 1272/2008 et amendements suivants):

Catégorie de danger	Symbole de danger	H-Phrases
---	---	---

2.2. Éléments d'étiquetageÉtiquetage conforme au Règlement CLP (Règlement(CE) N° 1272/2008 et amendements suivants):

Pas une substance ni un mélange classé dangereux.

Étiquetage supplémentaire:Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle

Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à signaler.

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Mélanges**Caractérisation chimique:

C.I. Pigment Yellow 3 et Ca-Carbonate en dispersion aqueuse contenant du Polyglycol et 1,2 Propandiol.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Date de rév.: 27.10.2015 Rempl. la version 18.02.2013

Nom commercial: ®PINTASOL Gelb E-L1^{mix} (Jaune)

page 2/2

Composants dangereux:

Alcohols, C16-18 and C18-unsaturated, ethoxylated (10-14 EO)

Concentration: $\geq 14,3 - < 18,0 \%$

Numéro CAS: 68920-66-1

Numéro EG: 500-236-9

Classification GHS CE:

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315
--------------------	-------------	------

Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], produits d'alkylation avec l'acide chloracétique, sels de sodium

Concentration: $\geq 1 - < 5 \%$

Numéro CAS: 70851-07-9

Numéro CE: 274-923-4

Classification GHS CE:

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 3	H412

Chlorure de cetyltrimethyl ammonium

Concentration: $\geq 0,1 - < 1 \%$

Numéro CAS: 112-02-7

Numéro CE: 203-928-6

REACH – N° d'enregistrement en
accord avec l'article 20(3): 01-2119970558-23-0000

Classification GHS CE:

Toxicité aiguë	Catégorie 4	H302
Toxicité aiguë	Catégorie 3	H311
Corrosion cutanée	Catégorie 1 C	H314
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H400
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H410
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) :		10
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) :		1

Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle

Concentration: $\geq 0,1 - < 1 \%$

Numéro CAS: 55406-53-6

Numéro CE: 259-627-5

Classification GHS CE:

Toxicité aiguë	Catégorie 4	H302
Toxicité aiguë	Catégorie 3	H331
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317
Aquatic acute	Catégorie 1	H372
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H400
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H410

Amine modified resin

Concentration: $> 1,0 - < 5,0 \%$

Classification GHS CE:

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Date de rév.: 27.10.2015 Rempl. la version 18.02.2013

Nom commercial: ® PINTASOL Gelb E-L1^{mix} (Jaune)

page 3/3

C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines

Concentration: $\geq 0,1 - \leq 0,25 \%$

CAS-Number: 1213789-63-9

EG-Number: 627-034-4

Classification GHS EC:

Acute toxicity	Categorie 4	H302
STOT SE	Categorie 1B	H314
Specific target organ toxicity (STOT) - single exposure:	Categorie 3	H335
Specific target organ toxicity (STOT) - repeated exposure:	Categorie 2	H373
Acute aquatic toxicity	Categorie 1	H400
Chronic aquatic toxicity	Categorie 1	H410
Aspiration hazard	Categorie 1	H304
M-Factor (Acute aquatic toxicity)		10
M-Factor (Chronic aquatic toxicity)		10

Le texte des phrases H est mentionné à la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Indications générales:

Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation:

Amener la victime à l'air libre.

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après contact cutané:

En cas de contact avec la peau laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion:

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:

Aucun(e) à notre connaissance.

Dangers:

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Prescription:

Traiter de façon symptomatique.

ACIDE CHLORHYDRIQUE SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée

poudre sèche

dioxyde de carbone

mousse stable aux alcools

Moyens d'extinction déconseillés:

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux:

Oxydes de carbone
Oxyde d'azote (NO_x)
Chlorure d'hydrogène

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Données complémentaires:

Porter un équipement de protection adéquat.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement individuel de protection approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Indications complémentaires:

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions lors de la manipulation:

Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Prévention des incendies et des explosions:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Données complémentaires:

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Conserver à l'écart des flammes et des étincelles.

Stabilité stockage:

36 mois

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre recommandation.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limite d'exposition:

Les valeurs limite d'exposition ne sont pas disponibles.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Date de rév.: 27.10.2015 Rempl. la version 18.02.2013

Nom commercial: ®PINTASOL Gelb E-L1^{mix} (Jaune)

page 5/5

Valeurs DNEL / DMEL:

Chlorure de cetyltriméthyl ammonium

Numéro CE: 203-928-6

Numéro CAS: 112-02-7

Voie d'exposition	Groupe de personnes	Durée de l'exposition/Effet	Valeur	Remarques
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	3,32 mg/m ³	DNEL
Dermale	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	4,7 mg/kg p.c./jour	DNEL
Inhalation	Population générale	Long terme - effets systémiques	0,98 mg/m ³	DNEL
Dermale	Population générale	Long terme - effets systémiques	2,83 mg/kg p.c./jour	DNEL
Oral(e)	Population générale	Long terme - effets systémiques	2,83 mg/kg p.c./jour	DNEL

C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkyl amines

CAS-Number: 1213789-63-9

EG-Number: 627-034-4

Voie d'exposition	Groupe de personnes	Durée de l'exposition/Effet	Valeur	Remarques
Dermale	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	0,09 mg/kg pc/jour	DNEL
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	0,38 mg/m ³	DNEL
Dermal	Travailleurs	Long terme - effets locaux	0,06% en mélange (en poids)	DNEL

Valeurs PNEC:

C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkyl amines

CAS-Number: 1213789-63-9

EG-Number: 627-034-4

Compartment de l'environnement	Personnes/Durée de l'exposition/Effet	Valeur
Eau douce		0,00026 mg/l
Sédiment marin		0,0039 mg/kg poids sec (p.s.)
Sol		10 mg/kg poids sec (p.s.)
Station de traitement des eaux usées		0,550 mg/l

Chlorure de cetyltriméthyl ammonium

Numéro CE: 203-928-6

Numéro CAS: 112-02-7

Compartment de l'environnement	Personnes/Durée de l'exposition/Effet	Valeur
Eau douce		0,00068 mg/l
Eau salée		0,000068 mg/l
Eau (libération intermittente)		0,0008 mg/l
Station de traitement des eaux usées		0,4 mg/l
Sédiment d'eau douce		9,27 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment marin		0,927 mg/kg poids sec (p.s.)
Sol		7 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2. Contrôles de l'expositionContrôles techniques appropriés:

Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Mesures générales de protection:

Porter un équipement de protection adéquat.

Protection respiratoire:

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains:

Caoutchouc nitrile

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité

Protection corporelle:

Porter un équipement de protection adéquat.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique:	liquide
Couleur:	jaune
Odeur:	non précisé
Seuil olfactif:	non disponible
pH:	non déterminé
Point de fusion:	non applicable
Point d'ébullition:	approximativement 100 °C
Point d'éclair:	>100 °C
Vitesse d'évaporation:	non déterminé
Inflammabilité:	
Limite inférieure d'explosibilité:	non disponible
Limite supérieure d'explosibilité:	non disponible
Indice de combustion:	non applicable
Energie minimale d'inflammation:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité relative de vapeur par rapport à l'air:	non disponible
Densité relative:	non disponible
Solubilité dans l'eau:	miscible
Solubilité dans graisse:	non déterminé
Coefficient de partage n-Octanol/eau (log Pow):	non applicable
Température d'inflammation:	non déterminé
Décomposition thermique:	>100 °C
Viscosité (dynamique):	non déterminé
Viscosité (cinématique):	non déterminé
Propriétés explosives:	Selon la réglementation UE Santé/Travail: Non
Propriétés comburantes:	non applicable

9.2. Autres informations

Masse volumique:	non déterminé
Densité apparente:	non applicable

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stable.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

donnée non disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité orale aiguë:	donnée non disponible
Toxicité dermale aiguë:	Estimation de la toxicité aiguë > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation:	donnée non disponible
Irritation primaire cutanée:	Pas d'irritation de la peau (Lapin) Méthode: OCDE ligne directrice 404 Un test a été réalisé avec une formulation identique.
Irritation oculaire:	Pas d'irritation des yeux (Lapin) Méthode: OCDE ligne directrice 405 Un test a été réalisé avec une formulation identique.
Sensibilisation:	donnée non disponible
Toxicité par administration répétée:	Ces informations ne sont pas disponibles.
Toxicité génétique in vitro:	donnée non disponible
Evaluation de la mutagénicité:	Pas d'information disponible.
Evaluation de la cancérogénicité:	Pas d'information disponible.
Evaluation de la toxicité pour la reproduction:	Pas d'information disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:	donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée:	donnée non disponible
Danger par aspiration:	donnée non disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Date de rév.: 27.10.2015 Rempl. la version 18.02.2013

Nom commercial: ®PINTASOL Gelb E-L1^{mix} (Jaune)

page 8/8

<u>Information basée sur le composant:</u>	<u>Chlorure de cetyltrimethyl ammonium</u>
Toxicité dermale aiguë:	DL50 env. 528 mg/kg (Lapin) Méthode: OCDE ligne directrice 402 Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire.
<u>Information basée sur le composant:</u>	<u>Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle:</u>
Toxicité aiguë par voie orale:	DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Informations relatives au produit lui-même:

Toxicité sur poissons:	donnée non disponible
Toxicité sur poissons (chronique):	donnée non disponible
Toxicité sur daphnies:	donnée non disponible
Toxicité sur algues:	donnée non disponible
Toxicité sur bactéries:	donnée non disponible

Information basée sur le composant: Chlorure de cetyltrimethyl ammonium:

Facteur M

(Toxicité aiguë pour le milieu aquatique):	10
--	----

Facteur M

(Toxicité chronique pour le milieu aquatique):	1
--	---

Information basée sur le composant: Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle:

Facteur M

(Toxicité aiguë pour le milieu aquatique):	10
--	----

Facteur M

(Toxicité chronique pour le milieu aquatique):	1
--	---

Information basée sur le composant:

C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines:

Facteur M

(Toxicité aiguë pour le milieu aquatique):	10
--	----

Facteur M

(Toxicité chronique pour le milieu aquatique):	10
--	----

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations relatives au produit lui-même:

Biodégradabilité: donnée non disponible

Information basée sur le composant:

Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], produits d'alkylation avec l'acide chloracétique, sels de sodium

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations relatives au produit lui-même:

Bioaccumulation: donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Informations relatives au produit lui-même:

Comportement dans les

compartiments de l'environnement: donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Informations relatives au produit lui-même:

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6. Autres effets néfastes

Informations relatives au produit lui-même:

Informations écotoxicologiques

complémentaires:

donnée non disponible

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit:

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.

Emballage non nettoyé:

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. à 14.5.**

ADR: Marchandise non dangereuse

ADN: Marchandise non dangereuse

RID: Marchandise non dangereuse

IATA: Marchandise non dangereuse

IMDG: Marchandise non dangereuse

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Aucun transport en vrac conformément au recueil IBC.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementations particulières:

A part les données/réglementations spécifiées dans cette section, aucune information complémentaire n'est disponible concernant la sécurité, la protection de la santé et de l'environnement.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique (CSA) n'est pas encore disponible pour la substance ou pour les composants de la préparation décrites pour ce produit.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Observer les prescriptions légales au plan national et au plan local.

Liste du texte des mentions de danger indiquées à la section 3 (phrases-H):

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques entraîne des effets néfastes à long terme.

Variation par rapport à la version précédente:

Changement dans la composition.

Légende

AND	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies routières
AOX	Composés organiques halogénés adsorbables
CAS	Chemical Abstracts Service
DMEL	Niveau dérivé à effet minimum (substances génotoxiques)
DNEL	Niveau sans effet dérivé
CE50	Moyenne de la concentration maximale effective
GHS	Système général harmonisé
IATA	Association International du Transport Aérien
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
CL50	Concentration létale, 50 %
DL50	Dose létale 50 %
MARPOL	Convention International pour la Prévention de la Pollution par les Navires
NOAEC	Concentration Sans Effet Nocif Observé
NOEAL	Dose Sans Effet Nocif Observé
NOEC	Concentration Sans Effet Observé
OEL	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistantes, Bioaccumulables, Toxiques
PEC	Concentration Prévisible dans l'Environnement
PNEC	Concentration Prévisible Sans Effet
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques
RID	Règlement International de Transport Ferroviaire des Substances Dangereuses
SVHC	Substances Extrêmement Préoccupantes
vPvB	très Persistante et très Bioaccumulable

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Date de rév.: 27.10.2015 Rempl. la version 18.02.2013

Nom commercial: ®PINTASOL Gelb E-L1^{mix} (Jaune)

page 11/11

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles. MIXOL-PRODUKTE Diebold GmbH n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société MIXOL et l'application qu'il entend en effectuer. Aucun élément intégré dans ces informations n'avocation écarter les conditions générales de vente de la société MIXOL qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les Fiches de Données de Sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matière de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits MIXOL, sont remises avec les produits et sont également disponibles sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la Fiche de Données de Sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter MIXOL-PRODUKTE Diebold GmbH.